

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2016**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 11-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de retirer, pour la zone Cc10, certains usages autorisés.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **3 octobre 2016, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 11-2016, soit le retrait, pour la zone Cc10, de certains usages autorisés.
4. La zone visée par la modification au règlement de zonage est la zone Cc10, dont le périmètre peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la zone Ta1 (échangeur de l'autoroute 20) au sud-ouest et au sud-est, le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle au nord-est, et la route 132 au nord-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 11-2016 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 11-2016 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 11-2016 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 8 septembre 2016.

Danielle Caron, OMA  
Greffière